

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 337

présenté par

M. Cesarini, Mme Mörch, Mme Jacqueline Maquet, M. Haury, Mme Rossi, M. Zulesi,
Mme Pompili, M. Vignal, M. Perea, M. Thiébaud, M. Cabaré, Mme Josso, M. Blanchet,
Mme Brulebois et Mme Tuffnell

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , des agents de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toutes les fonctions publiques doivent être mobilisables pour la réussite des accompagnements de l'ANCT.